



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 5 décembre 2023 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

4651E, rue des Bosquets (lot 2 811 982)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire attenant empiétant dans la marge de recul latérale dont :

- La marge de recul latérale serait de 0,91 m au lieu de 1,5 m, tel qu'exigé à l'article 4.2.3.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/B-12.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site Internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 17 novembre 2023

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
[VSAD.ca](https://vsad.ca)